

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>GenFlex Quick Dual HFO Part 1</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Code du produit</b>	W59RACIAHFO1
<b>Usage recommandé</b>	Construction. Adhésif.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Distribué par</b>	Holcim Solutions and Products Canada, division de Lafarge Canada Inc.
<b>Adresse</b>	6509 Airport Road Mississauga, Ontario L4V 1S7 GenFlex™ est une marque Holcim Solutions and Products US, LLC.
<b>Site Web</b>	Genflex.com
<b>Numéro de téléphone</b>	Ventes: 1-800-443-4272 • Technique: 1-800-428-4511 • Français: 1-888-292-6265
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE</b>	Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un incident : CHEMTREC aux États-Unis et au Canada : 1-800-424-9300 CHEMTREC hors États-Unis et Canada : +1 703-527-3887 (appels à frais virés acceptés)

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Gaz sous pression	Gaz comprimé
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2B
	Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Cancérogénicité	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées (Inhalation)	Catégorie 2 (poumons)

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation des yeux. Nocif par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible de provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Porter une protection respiratoire.

<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Stockage</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Isocyanate de polyméthylène et de polyphényle		9016-87-9	45 - 70
Méthylène-diphényldiisocyanate		101-68-8	15 - 40
trans-1,3,3,3-Tétrafluoroprop-1-ène		29118-24-9	5 - 10

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. Les composants non répertoriés sont soit non-dangereux ou inférieurs aux limites à déclarer. Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Peu probable en raison de la forme du produit. Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Peut irriter les voies respiratoires. Toux. Difficultés respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
<b>Informations générales</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés** Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Il faut avoir recours à une pulvérisation d'eau, en quantité abondante, si aucune autre source n'est disponible. La réaction entre l'eau et de l'isocyanate chaud peut être vigoureuse.

<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser d'eau sauf si de grandes quantités d'eau sont disponibles. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Lors d'un incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former comme du : Oxydes de carbone (COx). Oxydes d'azote (NOx). Isocyanates Cyanure d'hydrogène. Fluorure d'hydrogène Halogénures de carbonyle.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	En cas d'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. TOUJOURS rester à distance des réservoirs engloutis par les flammes.  Ne pas déplacer la cargaison ou le véhicule si la cargaison a été exposée à la chaleur. Si une citerne, un wagon ou un camion-citerne est impliqué dans un incendie, ISOLER la zone dans un rayon de 800 mètres (1/2 mille); prévoir également une évacuation initiale dans un rayon de 800 mètres (1/2 mille). Pour un important incendie dans la zone de cargaison, utiliser un support à tuyau automatique ou des lances à eau autonomes, si possible. Sinon, se retirer et laisser brûler.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Terner les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz.  Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Neutraliser avec une solution de 8-10% de carbonate de sodium et 2% de détergent liquide dans l'eau (rapport 10:1 solution/produit). Ne pas fermer le contenant, car du CO2 sera libéré. Neutraliser dans un endroit bien ventilé pendant au moins 48 heures avant de sceller les contenants en vue de leur élimination. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Réagit avec l'eau et dégage du dioxyde de carbone gazeux. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Conserver dans des récipients fermés non hermétiques.  Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.  Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Les personnes déjà sensibles aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques lors de l'utilisation de ce produit. Les personnes allergiques aux isocyanates, et en particulier celles souffrant d'asthme ou d'autres problèmes respiratoires, ne doivent pas travailler avec des isocyanates. Ne pas respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.  Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Fermer le détendeur après chaque utilisation et lorsque la bouteille est vide. Protéger les bouteilles des dommages physiques; ne pas traîner, rouler, glisser ou laisser tomber.
--	---

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Garder sous clef. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Les bouteilles doivent être entreposées en position verticale avec le chapeau de protection du détendeur en place et bien attachées pour éviter leur chute ou leur renversement. Les contenants stockés doivent être inspectés régulièrement pour leur condition générale et des fuites. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Température de stockage : 12.8-29.4°C (55-85°F).

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Limites d'exposition professionnelle****ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
Méthylène-diphényldiisocyanate (CAS 101-68-8)	TWA	0.005 ppm

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur
Isocyanate de polyméthylène et de polyphényle (CAS 9016-87-9)	TWA	0.07 mg/m <sup>3</sup>
		0.005 ppm
Méthylène-diphényldiisocyanate (CAS 101-68-8)	TWA	0.05 mg/m <sup>3</sup>
		0.005 ppm

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur
Isocyanate de polyméthylène et de polyphényle (CAS 9016-87-9)	Plafond	0.01 ppm
	TWA	0.005 ppm
Méthylène-diphényldiisocyanate (CAS 101-68-8)	Plafond	0.01 ppm
	TWA	0.005 ppm

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur
Méthylène-diphényldiisocyanate (CAS 101-68-8)	TWA	0.005 ppm

**Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)**

Composants	Type	Valeur
Méthylène-diphényldiisocyanate (CAS 101-68-8)	TWA	0.051 mg/m <sup>3</sup>
		0.005 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
Méthylène-diphényldiisocyanate (CAS 101-68-8)	Plafond	0.02 ppm
	TWA	0.005 ppm

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur
Méthylène-diphényldiisocyanate (CAS 101-68-8)	TWA	0.051 mg/m <sup>3</sup>
		0.005 ppm

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>
Méthylène-diphényldiisocyanate (CAS 101-68-8)	15 minutes	0.015 ppm
	8 heures	0.005 ppm
<b>Valeurs biologiques limites</b>	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.	
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Ventilation générale normalement adéquate. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.	
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>		
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).	
<b>Protection de la peau</b>		
<b>Protection des mains</b>	Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Les exemples de matériaux-barrières acceptables pour les gants comprennent : Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butylique. Néoprène. Polychloroprène. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.	
<b>Autre</b>	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.	
<b>Protection respiratoire</b>	Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive s'il y a des possibilités de libération incontrôlée, si les niveaux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres conditions où des respirateurs à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate. Le choix du respirateur adéquat doit être effectué par un professionnel qualifié.	
<b>Dangers thermiques</b>	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.	
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.	

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence**

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide. Gaz comprimé.
<b>Couleur</b>	Crème.

**Odeur** Aromatique.

**Seuil olfactif** Non disponible.

**pH** Non déterminé; le mélange n'est pas soluble dans l'eau.

**Point de fusion et point de congélation** Non déterminé(e).

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** Se décompose.

**Point d'éclair** Sans objet.

**Taux d'évaporation** Non déterminé(e).

**Inflammabilité (solides et gaz)** Non disponible.

**Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité**

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Non déterminé(e).

<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non déterminé(e).
<b>Tension de vapeur</b>	4271 hPa (propulseur)
<b>Densité de vapeur</b>	Non déterminé(e).
<b>Densité relative</b>	1.23 estimation
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Réagit avec l'eau.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Sans objet, le produit est un mélange.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non déterminé(e).
<b>Température de décomposition</b>	Non applicable, le produit n'est pas instable.
<b>Viscosité</b>	Non déterminé(e).
<b>Autres informations</b>	
<b>Densité</b>	Non déterminé(e).
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé(e).
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.
<b>COV</b>	0 (Méthode 24 de l'EPA)

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Les diisocyanates réagissent avec de nombreuses substances et la vitesse de réaction augmente avec la température ainsi qu'avec un contact accru; ces réactions peuvent devenir violentes. Le contact augmente avec l'agitation ou si l'autre substance se mélange avec le diisocyanate. Les diisocyanates ne sont pas solubles dans l'eau et coulent au fond, mais réagissent lentement à l'interface. La réaction forme du dioxyde de carbone gazeux et une couche de polyurée solide. La réaction avec l'eau générera du dioxyde de carbone et de la chaleur.
<b>Conditions à éviter</b>	Eviter les températures élevées. Humidité. Humidité. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Eau. Agents comburants forts. Acides. Alcalis. Alcools Amines.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Isocyanates Cyanure d'hydrogène. Fluorure d'hydrogène Halogénures de carbonyle.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une irritation des yeux.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de maux de tête. Peut irriter les voies respiratoires. Toux. Difficultés respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Nocif par inhalation.
-----------------------	-----------------------

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Isocyanate de polyméthylène et de polyphényle (CAS 9016-87-9)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 10000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
<i>Brouillard</i>		
CL50	Rat	> 490 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 10000 mg/kg
Méthylène-diphényldiisocyanate (CAS 101-68-8)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 2.24 mg/l, 1 heures
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation cutanée.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une irritation des yeux.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant</b>		
Méthylène-diphényldiisocyanate (CAS 101-68-8)	Sensibilisateur.	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.	
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Susceptible de provoquer le cancer.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
Isocyanate de polyméthylène et de polyphényle (CAS 9016-87-9)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Méthylène-diphényldiisocyanate (CAS 101-68-8)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Peut irriter les voies respiratoires.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.	
<b>Danger par aspiration</b>	Pas un danger par aspiration.	
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
<b>12. Données écologiques</b>		
<b>Écotoxicité</b>	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.	
<b>Persistence et dégradation</b>	Le produit n'est pas censé se biodégrader facilement.	
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable.	
<b>Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau</b>		
Méthylène-diphényldiisocyanate (CAS 101-68-8)	5.22	
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.	
<b>Autres effets nocifs</b>	Aucune donnée disponible.	

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

### 14. Informations relatives au transport

<b>TMD</b>	
<b>Numéro ONU</b>	UN3500
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, N.S.A. (trans-1,3,3,3-Tétrafluoroprop-1-ène, Azote)
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	2.2
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	-
<b>Dangers environnementaux</b>	Non
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

<b>IATA</b>	
<b>UN number</b>	UN3500
<b>UN proper shipping name</b>	Chemical under pressure, n.o.s. (trans-1,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ene, Nitrogen)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	2.2
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	-
<b>Environmental hazards</b>	No.
<b>ERG Code</b>	2L
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

<b>IMDG</b>	
<b>UN number</b>	UN3500
<b>UN proper shipping name</b>	CHEMICAL UNDER PRESSURE, N.O.S. (trans-1,3,3,3-Tetrafluoroprop-1-ene, Nitrogen)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	2.2
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	-
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	No.
<b>EmS</b>	F-C, S-V
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non déterminé(e).

**Informations générales** Éviter le transport avec des véhicules où l'espace de chargement n'est pas séparé du poste de conduite. S'assurer que le chauffeur du véhicule connaît les risques potentiels liés à la cargaison et sait ce qu'il doit faire en cas d'accident ou d'urgence. Avant de transporter des contenants du produit : S'assurer que les contenants sont solidement fixés. S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas. S'assurer que l'écrou du bouchon de vidange du robinet ou le capuchon protecteur (s'il y a lieu) est correctement installé. S'assurer que le dispositif de protection du robinet (s'il y a lieu) est correctement installé. S'assurer une ventilation adéquate. S'assurer la conformité avec la réglementation applicable.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiïwan	Inventaire des substances chimiques de Taiïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

**Date de publication** 16-Mars-2023

**Date de la révision** -

**Version n°** 01

**Avis de non-responsabilité** Holcim Solutions and Products Canada ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.